

marguilliers et de plusieurs des principaux paroissiens, l'argent de la fabrique fut mis en dépôt chez monsieur le Curé.

Jusqu'en 1728, les revenus de l'église augmentèrent peu. Dans cette année 1728, la dernière que M. Morin resta au Cap-Santé, la recette se trouva être de 410 livres, la dépense de 36 livres, formant par conséquent un excédant de la recette sur la dépense de 374 livres, dont se trouva riche à cette époque l'œuvre et fabrique du Cap-Santé. Les revenus de cette paroisse en ce qui concerne la fabrique, depuis cette année 1728 jusqu'en 1741, se sont augmentés jusqu'à la somme de 700 livres, avec des variations pour les différentes années. En 1754, en admettant de semblables variations, dans les diverses années, la recette était rendue à 2 738 livres.

Il faut se souvenir que, pendant le cours de toutes ces années, la paroisse d'abord était peu nombreuse ; d'ailleurs le plus fort revenu de l'église était composé de la vente des bancs, qui n'étaient qu'au nombre de vingt-huit ; le blé qui provenait de cette vente des bancs n'avait pas une haute valeur, puisque, dans le cours de presque toutes ces années, la paye en était fixée par les Intendants à 3 ou 4 livres.

Nous ferons remarquer ici qu'en, par rapport aux années depuis 1728 jusqu'en 1752 quoique les comptes de recettes et dépenses aient été tenus régulièrement, sous forme de journal, néanmoins comme il n'existe aucun état comparatif des recettes et des dépenses, il est presque impossible d'assigner au juste quelle a été la recette ou la dépense des différentes années, et par conséquent quel a été l'état moyen de l'avoir de la fabrique.

N'ayant pas voulu interrompre ce que nous avions à dire sur l'état des revenus de la fabrique jusqu'en 1728, nous sommes maintenant obligé de revenir sur nos pas pour raconter deux faits qui appartiennent aux années 1723 et 1724 ; tout peu intéressants qu'ils puissent paraître, nous les rapporterons cependant, car ces mémoires sont pour conserver le souvenir de tout ce qui s'est passé dans la paroisse, soit d'une moindre, soit d'une plus plus grande importance.

Le 22 septembre 1723, fut inhumé dans l'église de cette paroisse, Robert Germain, que M. Morin appelle dans son acte de sépulture le vénérable vieillard Robert Germain. Il est le premier cultivateur dont on trouve le contrat de concession par M. René Robineau en 1684, le 4 novembre. Ce vieillard travail-